Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215601089-20260227-20260203-DE

**Commune de**

**LARRE**

# EXTRAIT
# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
# DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 27 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Larré dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Simone MALVILLE, Maire.

Nombre de Conseillers

en exercice 12

présents 12

votants 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2026

PRESENTS : Mesdames LE BRUN. HAMON. DELBOS. MALVILLE. BOITET. TIDU
MM. GUILLON-VERNE. JAFFRELOT. KERRAND. DELRIEUX. KNUCHEL. HANS

ABSENTS :

M. DELRIEUX a été nommé secrétaire.

*2026-02-03* *Vote du budget primitif 2026 (Lotissement : Le Domaine des Landes)*

M. Kerrand, adjoint aux finances, présente son budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 214 147.38 €
- Section d'investissement : 50 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2026 proposé.

Pour copie conforme
Le Maire,
Simone MALVILLE

Malville

MAIRIE DE LARRE
56 (Morbihan)